



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)
ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2023**



Sommaire

Page 2	Préambule et mot du vice-président
Page 3	Les contrats sur Thelloise
Page 4	Les indicateurs-types
Page 4-5-6	Les indicateurs des contrats sur Thelloise
Page 7	Autres informations d'assainissement collectif et indicateurs du service d'assainissement non collectif
Page 8	Annexes : Factures-types – Comptes d'exploitation - Programme pluriannuels de travaux et études

Rapport d'Activités Annuel – Rapport sur le Prix Qualité et Service (RPQS) de l'Assainissement Année 2023 – rapport édité en aout 2024.

Pôle Assainissement Gemapi – Communauté de communes Thelloise (CCT)
03-44-26-99-67 / assainissement@thelloise.fr
www.thelloise.fr - rubrique : Services aux Usagers /Assainissement.



Communauté de communes Thelloise
7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77
thelloise.fr
 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)
 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)
 [cc_thelloise](https://www.instagram.com/cc_thelloise)

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise (CCT), l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif et le service à l'utilisateur sont assurés via des contrats de **délégations de services publics (DSP)**. Celles-ci ont été confiées aux sociétés SUEZ et VEOLIA. Ces dernières doivent chaque année produire un **Rapport Annuel du Délégué (RAD)**. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Communauté.

C'est sur la base de ces RAD qu'est complété le présent RPQS de la CCT. En effet, en complément des RAD, la CCT se doit néanmoins de présenter chaque année son propre **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)**. Conformément à la réglementation, ce dernier doit stipuler des **indicateurs** relatifs au fonctionnement ou aux performances du service (cf. page 3). Ceux-ci sont donc déjà renseignés dans les RAD des délégataires SUEZ et VEOLIA. La CCT gérant plusieurs contrats, les données à présenter sont récapitulées dans ce présent rapport sous la forme de **tableaux de synthèse** en reprenant les informations des exploitants sauf pour certaines.

Il a également été complété par la CCT un site internet dédié, www.services.eaufrance.fr, qui donne accès aux indicateurs du service pour les différents contrats ou système d'assainissement.

Une partie de ce rapport est également consacrée à **l'assainissement individuel** (non collectif).

I- Récapitulatif / Numérotation des contrats - Répartition des communes par contrat

Numéro du (appellation)	Communes (par contrat)	Compétences du contrat :	
		Traitement (site de la station d'épuration) et/ou collecte	
1 Principal	ABBECOURT	Traitement (station d'Abbecourt) et collecte	
	BORAN SUR OISE	Traitement (station de Boran) et collecte	
	CHAMBLY	Collecte	
	HONDAINVILLE - THURY SS CLERMONT	Traitement (station de Hondainville) et collecte	
	LACHAPELLE ST PIERRE - ULLY ST GEORGES	Traitement (station d'Ullly) et collecte	
	BERTHECOURT MORTEFONTAINE EN THELLE - NOAILLES NOVILLERS LES CAILLOUX - STE GENEVIEVE - VILLERS ST SEPULCRE	Traitement (station de Hermes) et collecte	
	PONCHON + HERMES (CAB)	Traitement (station de Hermes)	
	ST SULPICE	Traitement (station de St Sulpice) et collecte	
2 Mesnil	CROUY EN THELLE - ERCUIS - FRESNOY EN THELLE - MESNIL EN THELLE - MORANGLES - NEUILLY EN THELLE	Traitement (station du Mesnil) et collecte	
	3 / Ponchon	PONCHON	Collecte
	4 / St Felix	ST FELIX	Collecte
	5 / Villers SSL	BLAINCOURT LES PRECY - PRECY SUR OISE - VILLERS SS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	Traitement (station de Villers ss St Leu) et collecte
		6 / AngyBala.	ANGY et BALAGNY SUR THERAIN + BURY et MOUY (CCPC)
7 / Cauv.	CAUVIGNY	Traitement (station de Cauvigny) et collecte	
8 / Cires	CIRES LES MELLO - MELLO + MAYSEL (ACSO)	Traitement (station de Cires) et collecte	

Commune (par ordre alphabétique)	Compétence exercée			
	Traite-ment	Contrat n°	Collecte	Contrat n°
ABBECOURT	X	1	X	1
ANGY	X	6	X	6
BALAGNY SUR THERAIN	X	6	X	6
BERTHECOURT	X	1	X	1
BLAINCOURT LES PRECY	X	5	X	5
BORAN SUR OISE	X	1	X	1
CAUVIGNY	X	7	X	7
CHAMBLY	-	-	X	1
CIRES LES MELLO	X	8	X	8
CROUY EN THELLE	X	2	X	2
ERCUIS	X	2	X	2
FRESNOY EN THELLE	X	2	X	2
HONDAINVILLE	X	1	X	1
LACHAPELLE ST PIERRE	X	1	X	1
MELLO	X	8	X	8
MESNIL EN THELLE	X	2	X	2
MORANGLES	X	2	X	2
MORTEFONTAINE EN TH.	X	1	X	1
NEUILLY EN THELLE	X	2	X	2
NOAILLES	X	1	X	1
NOVILLERS LES CAILLOUX	X	1	X	1
PONCHON	X	1	X	3
PRECY SUR OISE	X	5	X	5
ST FELIX	-	-	X	4
ST SULPICE	X	1	X	1
STE GENEVIEVE	X	1	X	1
THURY SS CLERMONT	X	1	X	1
ULLY ST GEORGES	X	1	X	1
VILLERS ST SEPULCRE	X	1	X	1
VILLERS SOUS ST LEU	X	5	X	5

Remarques :

- ✓ La compétence « traitement » (épuration des eaux usées en station d'épuration) est parfois gérée à part de celle de « collecte » (collecte et transfert des eaux usées jusqu'à la station).
- ✓ Sur les communes de Belle-Eglise, Dieudonne, Puiseux le Hauberger, la compétence assainissement collectif est gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS), avec traitement à la station de Méru.
- ✓ La compétence traitement sur la commune de Chambly est gérée par le Syndicat Intercommunal de Persan Beaumont et Environ (SIAPBE), avec traitement à la station de Persan.
- ✓ La station de traitement de type lagunage sur la commune de Saint Félix n'était pas gérée en délégation de service public. La station va être mise hors service et la commune raccordée sur celle de Hermes.

Sigles des collectivités :

- **CCPC** : Cté de communes du Pays du Clermontois ;
- **ACSO** : Cté d'Agglomération Creil Sud Oise ;
- **CAB** : Cté d'Agglomération du Beauvaisis.

II- Les indicateurs du service de l'assainissement collectif

Les indicateurs du service de l'assainissement ont été mis en place afin de proposer une vision de l'ensemble du service. Ils ont été définis réglementairement (cf. ci-dessous). Sur le site www.services.eaufrance.fr peuvent être retrouvées les informations relatives à la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs :

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Population desservie par un réseau de collecte des eaux usées
		D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
		P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
		P258.1	Taux de réclamations
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Nombre et montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
		P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
		P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Thème	Type	Code	Libellé
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau
Épuration de	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
		P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
		P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

III- Les données des services d'assainissement de Thelloise

N° DE CONTRAT	INDICATEURS					
	Délégitaire DSP	Date de fin de contrat	D201.0 Population desservie	Nombre d'abonnés	D202.0 Volume facturé (m ³ /an)	Autorisations de déversement
1 PRINCIPAL	VEOLIA	31/12/2029	28 994	13 150	1 255 424	0
2 Mesnil	SUEZ	01/03/2026	10 573	4 429	359 992	2
3 Ponchon	VEOLIA	31/03/2026	1 142	4 22	34 322	0
4 St Felix	VEOLIA	31/03/2026	634	232	23 294	0
5 Villers SSL	SUEZ	31/12/2029	6 914	2 819	249 043	6
6 AngyBala.*	SUEZ	17/12/2031	11 143	4 426	339 616	2
7 Cauv.	VEOLIA	31/12/2034	1 666	544	41 536	0
8 Cires	VEOLIA	30/06/2035	4 887	1 803	194 526	0

* Données globales pour l'ensemble du SIVOM ABBM.

Tarifs de l'assainissement du contrat principal

N° DE CONTRAT	INDICATEURS		
	D204.0	P257.0	P258.1
	Prix TTC du service €/m ³	Taux d'impayés	Taux de réclamation
1 PRINCIPAL	(ci-contre)	5,14	0,42
2 Mesnil	3,86	2,41	0
3 Ponchon	5,17	1,99	7,11
4 St Felix	2,49	0,48	0
5 Villers SSL	2,12	2,53	0
6 AngyBala.	5,03	3,88	0
7 Cauv.	3,84	2,08	1,84
8 Cires	2,84	1,92	2,22

Commune	Tarif en €/m ³ TTC
BERTHECOURT - HONDAINVILLE NOAILLES - THURY SOUS CLERMONT	3,71
ABBECOURT - LACHAPELLE SAINT PIERRE – MORTEFONTAINE EN THELLE - NOVILLERS LES CAILLOUX - ULLY SAINT GEORGES - SAINTE GENEVIEVE SAINT SULPICE - VILLERS SAINT SEPULCRE	4,70
BORAN SUR OISE	3,08
CHAMBLY*	2,83

* y compris part traitement (SIAPBE)

N° DE CONTRAT	INDICATEURS								
	Linéaire		P201.1	P202.2B	P203.3	P251.1	P252.2	P 253.2	P255.3
	Réseau séparatif (km)	Réseau unitaire (km)	Taux de desserte	Indice de connaissance	Conformité de la collecte	Taux de débordement	Pts noirs (/100 km)	Tx de renouvellement	Connaissance des rejets
1 Principal	179,96	6,44	100	100	OUI	0	1,6	0,29	100
2 Mesnil	42,68	9,59	100	15	OUI	0	0	1,11	100
3 Ponchon	11,15	0	100	98	OUI	0	0	0	20
4 St Felix	5,52	0	100	99	OUI	0	18,12	0	20
5 Villers SSL	35,18	0	100	15	OUI	0	0	0,44	90
6 AngyBala.	47,92	0	99	15	OUI	0	0	0	100
7 Cauv.	11,30	0	100	81	OUI	0	0	0	100
8 Cires	24,23	0	100	80	OUI	0	40,08	0,06	100

IV- Présentation des ouvrages d'épuration

Station de traitement des eaux usées	Capacité (eq/hab)	Année de mise en service	Milieu récepteur	DBO ₅	DCO	MES	NGL	NTK	Pt (mg ou%)
				ABBECOURT	1 500	2005	Ru d'Orgueil	17	80
BORAN SUR OISE	3 000	1992	Rivière Oise	25	90	30	18	12	2,5
CAUVIGNY	2 000	1995	Ru de Cires	25	90	30	10	3	2
CIRES LES MELLO	8 000	1983	Rivière Thérain	25	90	30	15	10	-
HERMES	20 000	2015	Rivière Thérain	25	90	30	15	8	1
HONDAINVILLE	2 200	2006	Rivière Thérain	25	90	30	15	-	30%
MESNIL EN THELLE	15 000	2010	Rivière Oise	25	90	30	18	10	2,5
MOUY	15 800	2010	Rivière Thérain	25	90	35	15	7,5	1
SAINT FELIX	600	1985	Rivière Thérain	25	125	30	-	20	-
SAINT SULPICE	1 000	2010	Ru d'Orgueil	25	90	30	15	10	40%
ULLY SAINT GEORGES	4 000	2004	Ru de Cires	25	90	30	15	10	2
VILLERS SOUS ST LEU	16 500	1995	Rivière Oise	25	90	30	15	10	2,5

Les performances épuratoires d'une station d'épuration doivent permettre de ne pas dépasser les concentrations de certains paramètres et ce, conformément aux prescriptions de son arrêté préfectoral d'autorisation. Les concentrations maximales (en mg par l) à ne pas dépasser sont donc différentes d'une station à l'autre (certaines stations n'ont pas de seuil concernant certains paramètres).

Sigle	Signification	Sigle	Signification
DBO ₅	Demande biologique en oxygène	NGL	Azote global
DCO	Demande chimique en oxygène	NTK	Azote Kjeldhal
MES	Matières en suspension	Pt	Phosphore total

Station de traitement des eaux usées	INDICATEURS				
	P204.3	P205.3	D203.0	P206.3	P.254.3
	Conformité des équipements	Conformité de la performance	Quantité de boues produites (t MS)	Taux de boues conformes	Conformité des performances
ABBECOURT	OUI	NON	6.0	100	100%
BORAN SUR OISE	NON	NON	6.0	100	100%
CAUVIGNY	OUI	OUI	13.5	100	100%
CIRES LES MELLO	OUI	NON	56.1	100	100%
HERMES	OUI	OUI	200.2	100	100%
HONDAINVILLE	NON	NON	23.1	100	100%
MESNIL EN THELLE	OUI	OUI	141.1	100	100%
MOUY*	OUI	OUI	156.79	100	100%
SAINT FELIX	OUI	NON	(lagune)	-	-
SAINT SULPICE	OUI	OUI	6,7 t	100	100%
ULLY SAINT GEORGES	OUI	NON	34.8	100	100%
VILLERS SOUS ST LEU	OUI	OUI	166.4	100	100%

« lagune » : pas de production de boues - *Suivi réglementaire par le SIVOM ABBM (CCPC)

Remarques* :

1. Pour rappel, concernant les stations de ABBECOURT, CIRÉS, HONDAINVILLE et ULLY, les ouvrages sont toujours classés « non-conformes » car certains points de déversement potentiels ne font pas l'objet de relevés de mesures. L'installation des instrumentations adéquates est finalement réalisée par l'exploitant en 2024.

Cela ne remet pas en cause la performance intrinsèque des ouvrages de traitement (stations) pour ce qui est des capacités d'épuration.

2. Concernant la station de BORAN, l'exploitant n'ayant pas adressé l'ensemble des analyses réglementaires exigées, cette station a été de nouveau classée non-conforme. L'installation des instrumentations adéquates est réalisée en 2024.
3. La station de SAINT FELIX va être supprimée et la commune reliée sur la station de HERMES ; les travaux sont réalisés en 2024.

Pour toutes ces stations, les jugements devraient redevenir conformes à compter de l'exercice 2024.

V- Données financières (investissements)

État de la dette du service			
Montant remboursé durant l'exercice en €, en capital	Montant remboursé durant l'exercice en €, en intérêts	Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	Durée d'extinction de la dette (indicateur P256.2) en année
1 343 439	571 223	14 183 552	5,0

Financement des investissements			Épargne brute annuelle (en €)
Montant financier des études en €	Montant financier des travaux en €	Subventions reçues en €	
135 060	1 419 033	663 834	2 838 477

VI- Factures-types

⇒ Cf. annexe 1.

VII- Montants des recettes d'exploitation

⇒ Cf. annexe 2.

VIII- Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été au global de 1 737 926.76 €.

IX- Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Pour l'exercice 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance. D'autre part, aucune somme n'a été abandonnée et/ou versée à un fonds de solidarité.

X- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Néant.

XI- Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Suite à un report, l'exploitant concerné réalise en 2024 l'instrumentation des points de déversement amont station ou sur postes de refoulement et déversoirs d'orage (points A2/A5), afin de mettre en conformité les équipements (cf. page 6).

Par ailleurs, les exploitants ont mené ou mènent actuellement les démarches d'études réglementaires suivantes : Recherche de micropolluants et diagnostics amont (système d'assainissement de Hermes, Mesnil en Thelle et Villers ss St Leu) et analyses de risques de défaillances (système d'assainissement de Hermes, Mesnil en Thelle, Villers ss St Leu et autres stations concernées à l'avenir).

Enfin, la CCT a lancé en 2023 trois études diagnostiques sur les systèmes d'assainissement de : Mesnil en Thelle, Cires lès Mello et Ste Geneviève (commune). Les diagnostics permanents (dans un premier temps : système d'assainissement de Hermes, Mesnil en Thelle et Villers ss St Leu) sont également menés sur les systèmes concernés.

XII- Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Thelloise poursuit la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissements. Suite à la finalisation de diagnostics complémentaires actuellement en cours, celui-ci sera alors amendé.

⇒ Cf. annexe 3

XIII- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**ESTIMATION DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LE SERVICE**

L'indicateur D301.0 est estimée à environ 4000 habitants.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice D302.0 est de 80 points sur 120.

MODALITÉS DE TARIFICATION

Les tarifs concernant le délégataire sont indexés annuellement conformément au marché de prestation. La délibération fixant les différents tarifs aux usagers pour l'exercice est celle du 25/11/2022. Les prestations suivantes font l'objet d'un prix forfaitaire :

PRIX UNITAIRE EN € TTC PAR TYPE DE CONTRÔLE

Examen préalable de conception :	138.59
Vérification de l'exécution :	114.91
Contre-visite :	73.34
Contrôle périodique :	152.44

(Taux de TVA en vigueur de 10%)

RECETTES ANNUELLES (EN € HT)

Le montant des recettes qui proviennent uniquement des contrôles est de 14 197 € TTC (chiffre attendu en fonction des contrôles réalisés par le prestataire).

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice P301.3 est pour cette année de 66,3 %.

L'indicateur décrit ici uniquement la conformité des installations existantes (neuves et anciennes) contrôlées dans l'année :

$$\frac{\text{nombre d'installations « conformes »} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = \frac{55 \times 100}{83}$$

TRAVAUX RÉALISÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

Les travaux sont à réaliser par les propriétaires. Après avoir déjà diffusé une plaquette d'info (sur l'entretien), Thelloise met en œuvre d'autres communications en direction des usagers (site internet, magazine,...).

ANNEXES

Annexe 1- Modalités de tarification du service

Facture d'assainissement-type

Suivant le code général des collectivités territoriales, le RPQS doit proposer la présentation générale des modalités de tarification du service de l'assainissement.

L'utilisateur paye sa redevance via la facture d'eau. Certains aspects essentiels de celle-ci sont décrits ci-après.

Part variable / Part fixe

Pour chaque service public assainissement ou eau potable, la facture d'eau comporte en général une part fixe et une part proportionnelle à la consommation de l'abonné. Logiquement, les charges du service sont pour une partie significative indépendantes de la consommation d'eau de l'utilisateur et la mise en place d'une part fixe est donc légitime.

Part délégataire / Part collectivité

La part délégataire constitue la rémunération de la société exploitante pour la gestion du service public. Elles permettent de couvrir toutes les charges de celui-ci (moyens humains, moyens matériels, énergie,...). Les tarifs part délégataires sont définis par contrat mais évoluent chaque année selon une formule d'actualisation (avec des indices dépendant notamment du coût de l'énergie, de l'inflation, etc.)

Les tarifs part collectivité permettent de financer les dépenses restant à charge de la collectivité (études réglementaires, travaux d'investissements et remboursement d'emprunts principalement). Ils sont fixés ponctuellement par délibération de la collectivité gestionnaire. La dernière en date a été votée le 7 décembre 2022.

Communes	Part variable (€ HT / m ³)	Part fixe annuelle (€HT)
ANGY - BALAGNY SUR THERAIN	2,20	30,00
ABBECOURT - LACHAPELLE SAINT PIERRE - MORTEFONTAINE EN THELLE - NOVILLERS LES CAILLOUX - PONCHON - SAINT SULPICE - SAINTE GENEVIÈVE - ULLY SAINT GEORGES - VILLERS SAINT SEPULCRE		
BERTHECOURT - HONDAINVILLE - NOAILLES - SAINT FELIX - THURY SOUS CLERMONT	1,30	30,00
CROUY EN THELLE - ERQUIS - FRESNOY EN THELLE - MESNIL EN THELLE MORANGLES - NEUILLY EN THELLE		
CAUVIGNY	0,30	20,00
BLAINCOURT LES PRECY - PRECY SUR OISE - VILLERS SOUS SAINT LEU		
BORAN SUR OISE	0,80	20,00
CHAMBLY	0,08	20,00
CIRES LES MELLO - MELLO	0,64	30,00

Les autres montants de redevances et taxes que l'utilisateur retrouve sur sa facture sont fixés par les organismes concernés (Agence de l'eau, Voies navigables de France pour les communes riveraines de l'Oise).

Autres tarifications

PFAC

Par ailleurs, par délibération en date du 24 mars 2022, la CCT a redélibéré sur son règlement de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), disponible sur le site de Thelloise. Le forfait de base pour un logement à usage d'habitation est de 5000 €.

PFB

Les participations aux frais de branchement (PFB) sont instaurées uniquement en cas de création de réseaux neufs. Leur montant est fixé, opération de travaux par opération de travaux, en fonction du marché public passé.

Factures-types par communes pour une consommation de 120 m³ par an

Les factures-types ci-après sont issues des Rapports Annuels des Délégués. Le cas échéant, ces factures-types peuvent proposer des différences de présentation, voire des erreurs matérielles, ce qui fait que l'utilisateur ne retrouvera pas les chiffres présentés sur sa propre facture. Pour tout renseignement, tout usager peut contacter l'exploitant.

Pour les contrats VEOLIA ci-dessous :

- ✓ La colonne « prix » correspond à la part variable appliquée
- ✓ La ligne « abonnement » correspond à la part fixe.
- ✓ La colonne « montant » additionne les parts fixes et variables pour une consommation de 120 m³.

CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) : ABBECOURT - LACHAPELLE SAINT PIERRE - MORTEFONTAINE EN THELLE - NOVILLERS LES CAILLOUX - SAINT SULPICE - SAINTE GENEVIEVE - ULLY SAINT GEORGES - VILLERS SAINT SEPULCRE

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire				196,99	
Consommation	120	1,6416		196,99	
Part collectivité(s)				294,00	
Abonnement				30,00	
Consommation	120	2,2000		264,00	

- + Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).
- + TVA : 10% du tout

CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) : BERTHECOURT - HONDAINVILLE - NOAILLES - THURY SOUS CLERMONT

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées				----	
Part délégataire				196,99	
Consommation	120	1,6416		196,99	
Part collectivité(s)				186,00	
Abonnement				30,00	
Consommation	120	1,3000		156,00	

- + Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).
- + TVA : 10% du tout

CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) : BORAN SUR OISE

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire				196,99	
Consommation	120	1,6416		196,99	
Part collectivité(s)				116,00	
Abonnement				20,00	
Consommation	120	0,8000		96,00	

- + Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).
- + TVA : 10% du tout

CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) : CHAMBLY

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire				72,89	
Consommation	120	0,6074		72,89	
Part collectivité(s)				29,60	
Abonnement				20,00	
Consommation	120	0,0800		9,60	

+ Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).

+ TVA : 10% du tout

Hors part traitement SIAPBE (redevance assainissement composée d'une part fixe d'un montant de 6 € HT annuel par branchement et d'une part variable de 1.32 € HT par m³ consommé).

CONTRAT PRINCIPAL (part traitement) + CONTRAT COLLECTE (VEOLIA) : PONCHON

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire			119,23	248,44	108,37%
Abonnement			18,98	19,80	4,32%
Consommation	120	1,9053	100,25	228,64	128,07%
Part collectivité(s)			405,52	294,00	-27,50%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	2,2000	375,52	264,00	-29,70%

+ Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).

+ TVA : 10% du tout

Part traitement (délégataire) : 1,0342 €/m³ (part variable)

Part collecte (délégataire) : 0,8711 €/m³ (part variable) + 19,80 € (part fixe)

CONTRAT CAUVIGNY (VEOLIA)

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire			328,24	340,95	3,87%
Abonnement			37,74	39,20	3,87%
Consommation	120	2,5146	290,50	301,75	3,87%
Part collectivité(s)			56,00	56,00	0,00%
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%

+ Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).

+ TVA : 10% du tout

CONTRAT CIRES LES MELLO & MELLO (VEOLIA)

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire			171,18	180,45	5,42%
Abonnement			40,56	42,76	5,42%
Consommation	120	1,1474	130,62	137,69	5,41%
Part collectivité(s)			106,80	106,80	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	0,6400	76,80	76,80	0,00%

+ Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).

+ TVA : 10% du tout

CONTRAT SAINT FELIX COLLECTE (VEOLIA)

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées					
Part délégataire			62,12	63,94	2,93%
Abonnement			25,04	25,78	2,96%
Consommation	120	0,3180	37,08	38,16	2,91%
Part collectivité(s)			186,00	186,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	1,3000	156,00	156,00	0,00%

+ Agence de l'eau (modernisation du réseau de collecte) : prix = 0,1850 €/m³ (part variable).

+ TVA : 10% du tout

CONTRAT ANGY & BALAGNY SUR THÉRAIN (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
				0,00	0,00	
Collecte et traitement	120	1,737	1,940	208,44	232,79	11,7%
				0,00	0,00	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		30,00	30,00	30,00	30,00	0,0%
Part CC Thelloise	120	2,200	2,200	264,00	264,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
				0,00	0,00	
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				524,64	548,99	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				52,46	54,90	
Total 120 m3 TTC en euros				577,10	603,88	
Soit le m3 TTC en euros				4,809	5,032	

CONTRAT BLAINCOURT LES PRECY – PRECY SUR OISE – VILLERS SOUS SAINT LEU (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2023	Prix unitaire au 01/01/2024	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		0,00	0,00	0,00	0,00	
Consommation	120	1,116	1,266	133,92	151,96	13,5%
Part CC Thelloise						
Abonnement annuel		20,00	20,00	20,00	20,00	0,0%
Consommation	120	0,3000	0,3000	36,00	36,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
Voies navigables de France	120	0,0110	0,0110	1,32	1,32	0,0%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				213,44	231,48	
TVA à 5,5 %				0,07	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				21,21	23,15	
Total 120 m3 TTC en euros				234,72	254,63	
Soit le m3 TTC en euros				1,956	2,122	

CONTRAT CROUY EN THELLE – ERCUIS -FRESNOY EN THELLE – LE MESNIL EN THELLE – MORANGLES – NEUILLY EN THELLE (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2023	Prix unitaire au 01/01/2024	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		45,27	49,22	45,27	49,22	8,7%
Consommation	120	1,256	1,366	150,72	163,89	8,7%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		30,00	30,00	30,00	30,00	0,0%
Consommation	120	1,3000	1,3000	156,00	156,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				404,19	421,31	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				40,42	42,13	
Total 120 m3 TTC en euros				444,61	463,44	
Soit le m3 TTC en euros				3,705	3,862	

Annexe 2- Recettes d'exploitation

Conformément au code général des collectivités territoriales, le RPQS doit stipuler les montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation. Les extraits des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) relatifs aux recettes sont présentés service par service ci-après (extraits des rapports annuels des délégués) :

Collectivité: Q0011 - CC Thelloise DSP-Ass

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	0	707 924	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>0</i>	<i>591 997</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>0</i>	<i>115 927</i>	
Exploitation du service	0	707 924	NS
Produits : part de la collectivité contractante	0	996 090	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>0</i>	<i>604 613</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>0</i>	<i>391 476</i>	
Redevance Modernisation réseau	0	122 812	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>0</i>	<i>68 520</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>0</i>	<i>54 292</i>	
Collectivités et autres organismes publics	0	1 118 902	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	0	111 604	NS

Collectivité: Q135A - CAUVIGNY DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	122 054	122 131	0,06 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>120 270</i>	<i>120 885</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>1 784</i>	<i>1 245</i>	
Exploitation du service	122 054	122 131	0,06 %
Produits : part de la collectivité contractante	29 152	23 775	-18,44 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>29 368</i>	<i>24 973</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 216</i>	<i>- 1 198</i>	
Redevance Modernisation réseau	8 206	7 673	-6,50 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>8 146</i>	<i>7 702</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>60</i>	<i>- 29</i>	
Collectivités et autres organismes publics	37 358	31 448	-15,82 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	34 394	19 003	-44,75 %
Produits accessoires	129	123	-4,65 %

Collectivité: Q155A - SIVOM CIRES LES MELLO DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	256 603	289 192	12,70 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>267 985</i>	<i>278 925</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 11 382</i>	<i>10 267</i>	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	14 161	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>14 161</i>	<i>0</i>	
Exploitation du service	270 764	289 192	6,81 %
Produits : part de la collectivité contractante	155 111	177 391	14,36 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>180 701</i>	<i>174 929</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 25 590</i>	<i>2 462</i>	
Redevance Modernisation réseau	36 282	35 906	-1,04 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>37 080</i>	<i>35 290</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 798</i>	<i>615</i>	
Collectivités et autres organismes publics	191 393	213 296	11,44 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	12 892	17 914	38,95 %
Produits accessoires	433	358	-17,32 %

Collectivité: Q0071 - PONCHON ASST COLLECTIF

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	30 247	37 062	22,53 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	29 895	32 363	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	352	4 699	
Exploitation du service	30 247	37 062	22,53 %
Produits : part de la collectivité contractante	100 826	49 125	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	101 511	52 881	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 685	- 3 756	
Redevance Modernisation réseau	5 276	- 1 874	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	5 314	1 016	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 38	- 2 890	
Collectivités et autres organismes publics	106 102	47 251	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	3 248	3 235	-0,40 %
Produits accessoires	92	89	-3,26 %

Collectivité: Q574A - COMMUNE DE SAINT FELIX

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	11 530	12 892	11,81 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	11 716	12 378	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 186	514	
Exploitation du service	11 530	12 892	11,81 %
Produits : part de la collectivité contractante	19 589	30 422	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	23 194	27 085	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 606	3 338	
Redevance Modernisation réseau	3 873	4 310	11,28 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	4 085	4 129	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 212	182	
Collectivités et autres organismes publics	23 461	34 733	48,05 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	1 364	2 715	NS
Produits accessoires	51	50	-1,96 %

SIVOM ABBM - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en Euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	1 479 612	1 507 309	1,9%
Exploitation du service	564 036	607 548	7,7%
• Partie proportionnelle facturée	525 728	593 527	
• Conventions spéciales de déversement facturées	9 036	6 633	
• Variation de la part estimée sur consommations	29 272	7 388	
Collectivités et autres organismes publics	857 919	872 949	1,8%
• Part Collectivité	798 878	811 189	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	59 041	61 760	
Travaux attribués à titre exclusif	11 623	3 591	-69,1%
• Branchements	11 623	3 591	
Produits accessoires	46 034	23 221	-49,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 429	1 433	
• Autres produits accessoires	44 604	21 787	

EX-SIAE – ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023			
Détail des produits			
en Euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	724 939	641 255	-11,5%
Exploitation du service	419 441	435 146	3,7%
• Partie proportionnelle facturée	322 848	291 865	
• Conventions spéciales de déversement facturées	134 333	142 451	
• Variation de la part estimée sur consommations	-37 741	829	
Collectivités et autres organismes publics	246 895	176 136	-28,7%
• Part Collectivité	189 232	129 256	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	54 394	44 235	
• Taxe sur les voies navigables	3 269	2 645	
Travaux attribués à titre exclusif	38 970	13 420	-65,6%
• Branchements	38 970	13 420	
Produits accessoires	19 634	16 553	-15,7%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	874	869	
• Autres produits accessoires	18 760	15 684	

EX-SIA PLATEAU DU THELLE – ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023			
Détail des produits			
en Euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	1 454 379	1 486 337	2,2%
Exploitation du service	655 171	698 308	6,6%
• Partie fixe facturée	196 344	210 341	
• Partie proportionnelle facturée	448 406	469 269	
• Variation de la part estimée sur consommations	10 421	18 699	
Collectivités et autres organismes publics	746 665	745 880	-0,1%
• Part Collectivité	679 577	680 429	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	67 088	65 450	
Travaux attribués à titre exclusif	24 649	20 214	-18,0%
• Branchements	24 649	20 214	
Produits accessoires	27 895	21 936	-21,4%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 029	1 345	
• Autres produits accessoires	26 865	20 590	

Annexe 3- Présentation des programmes pluriannuels de travaux et études

Ce programme est réactualisé au vu de l'avancée des projets en cours et amendé au fur et à mesure de la finalisation par la Communauté de communes des études diagnostiques des systèmes d'assainissement concernés.

PROJET	2024	2025	2026	2027
BLAINCOURT - Réhabilitations de réseaux	150 000			
VILLERS SOUS SAINT LEU – réhabilitation d'un PR	50 000			
SAINT FELIX – transfert des EU de la commune	840 000			
CIRES / MELLO - Étude diagnostique	100 000			
Unité de collecte de Mesnil en Thelle - Étude diagnostique	100 000			
SAINTE GENEVIÈVE - Étude diagnostique	100 000			
ABBECOURT - Équipement point A2 step	DSP			
HONDAINVILLE - Équipement point A2 step				
ULLY - Équipement points A2 step n°1 et n°2				
SAINT SULPICE - STEP - traitement Phosphore	MOE	100 000		
CAUVIGNY - Réhabilitation réseaux (différentes rues)	MOE	190 000		
CHAMBLY - rue LAVOISIER interconnexion EU EP + rue LAVOISIER (2) - rue L'HOSPICE- rue BEFFROI - rue CARON	MOE	250 000		
BERTHECOURT rues DE GAULLE & CURIE - CHÂTEAU, LONGUEIL, CURIE, P-FONTAINE réhabilitation réseaux	MOE	620 000		
SAINT SULPICE - PR bout de brie + PR La Vallée + PR Crécy + PR Troussencourt - Traitement H2S (+- Mise en place de clôture)	MOE	400 000		
CHAMBLY - PR MOULIN A DRAPS - traitement H2S				
ULLY - PR CAVILLON - PR LOUISE - PR COUPIN - traitement H2S				
LACHAPELLE - PR CR4 - traitement H2S				
ANGY & BALAGNY - Étude diagnostique		80 000	120 000	
CAUVIGNY - Étude diagnostique		50 000	50 000	
NOAILLES - Étude diagnostique		75 000	75 000	
SAINT FELIX - Réhabilitation réseaux - Hameau de Fay		MOE	213 273	200 000
VILLERS ST SEPULCRE - Rue Fresnoye - réhabilitation réseaux & déconnexion avaloir		MOE	87 815	
VILLERS ST SEPULCRE - PR Fresnoye - traitement H2S			50 300	
CIRES LES MELLO STEP - réhabilitation/reconstruction en fonction du résultat du diagnostic		MOE		1,5 M
ABBECOURT - Rue de Montreuil Mattencourt - ITV		DSP		
ABBECOURT - Rue du chat Huant - Affaissement réseau		MOE	5 000	
ULLY - Hameau de Cavillon - Accessibilité des regards		MOE	15 300	
LACHAPELLE - Écurie du Bois Morel - Branchement public		DSP		
CHAMBLY – Dévoiement de réseau rue Becquerel			395 550	
BLAINCOURT – PRECY – VILLERS - étude diagnostique			150 000	150 000

Montants prévisionnels en € HT.

DSP : opération réalisée dans le cadre du contrat de DSP.

MOE : phase maîtrise d'œuvre conception.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240926-260924-DC-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024
Publication : 30/09/2024